



School  
Mental Health  
Ontario

Santé mentale  
en milieu scolaire  
Ontario



**Nous travaillons en collaboration  
avec les conseils scolaires de  
l'Ontario pour favoriser la santé  
mentale des élèves**

## **CHRONOLOGIE ET TRAJECTOIRE**

Nous sommes une équipe provinciale d'appui à la mise en œuvre qui aide les conseils scolaires ontariens à promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves en utilisant des approches fondées sur des données probantes. Cette équipe de professionnels de la santé mentale en milieu scolaire, de cadres dirigeants et de scientifiques de la mise en œuvre, travaille de concert avec le ministère de l'Éducation. Ensemble, ils assurent un leadership et une direction, offrent du coaching, fournissent une panoplie de ressources, et coordonnent une communauté de pratique qui inclut tous les conseils scolaires et autorités scolaires éloignées de l'Ontario.

Nos services sont offerts aux conseils scolaires par le biais de leur équipe de leadership en santé mentale par l'intermédiaire de la surintendance responsable de la santé mentale et du leader en santé mentale du conseil scolaire.

Tout ce que nous faisons est fondé sur des **données probantes** et **centré sur l'élève**.

Notre travail est lié et harmonisé de façon directe et unique au curriculum de l'Ontario.

# CHRONOLOGIE ET TRAJECTOIRE

## 1 PREMIÈRE ÉTAPE ÉTABLISSEMENT DES FONDEMENTS | 2011-2014

- Synthèse provinciale et nationale de la recherche et analyse des pratiques, structures, défis et priorités existants.
- Vision et valeurs fondées sur des données probantes pour élaborer un modèle provincial durable en vue d'appuyer la santé mentale des élèves.
- Investissement du ministère dans 15 conseils scolaires et participation des leaders en santé mentale pour établir les fondements d'un modèle évolutif et cohérent.
- Mise en place de structures et de conditions de base, notamment d'un modèle de coaching.
- Mise à l'échelle au niveau des 72 conseils scolaires et administrations scolaires sur une période de trois ans.

**RÉSULTAT : Une application croissante, systématique et intentionnelle d'un modèle provincial de santé mentale en milieu scolaire qui considère les rétroactions des leaders en santé mentale, des surintendances et des intervenants provinciaux.**

## 2 DEUXIÈME ÉTAPE RENFORCEMENT DU LEADERSHIP ET DES CAPACITÉS | 2014-2017

- Maintien des pratiques réussies à l'étape 1 tout au long de l'étape 2 (p. ex., coaching de la mise en œuvre, soutien aux équipes de leadership en santé mentale).
- Accent mis sur les domaines suivants : (1) conditions organisationnelles pour la santé mentale efficace en milieu scolaire et (2) renforcement des capacités des leaders scolaires et du système.
- Établissement des conditions organisationnelles et des attentes au niveau du conseil scolaire.
- Élaboration conjointe des ressources d'apprentissage et de formation différenciées pour les équipes de leadership en santé mentale, les directions d'école et le personnel scolaire.

**RÉSULTAT : Des protocoles et du soutien à la mise en œuvre sont offerts aux équipes de leadership en santé mentale. De plus, des ressources et des outils propres à chaque rôle ont été développés afin d'orienter la prise de décisions, de renforcer les connaissances en matière de santé mentale et de fournir un soutien aux élèves.**



### 3

## TROISIÈME ÉTAPE PROGRAMMATION ÉCHELONNÉE ET FONDÉE SUR DES DONNÉES PROBANTES | 2017–2022

- Maintien des pratiques réussies aux étapes 1 et 2 tout au long de l'étape 3 (p. ex., accent mis sur les conditions organisationnelles sur les conditions organisationnelles, l'apprentissage et la formation différenciés).
- Processus formel pour tester et évaluer des pratiques prometteuses quant à la promotion, la prévention et l'intervention précoce en matière de santé mentale fondées sur des données probantes et tenant compte de la mise en œuvre.
- **Soutiens de niveau 1** – Documentation et outils prêts à être utilisés en classe pour l'apprentissage socioémotionnel, la littératie en matière de santé mentale des élèves et la promotion universelle de la santé mentale et outils d'autogestion.
- **Soutiens de niveau 2** – Accent mis sur les services de prévention, notamment l'appui des travailleurs/euses de la santé mentale dans les écoles secondaires, financés par le Ministère, qui sont formés en psychothérapie structurée.
- **Soutiens de niveau 3** – Établissement des normes bien précises concernant le cercle de soutien en milieu scolaire et les voies d'accès claires qui permettent aux élèves d'accéder aux services de soins intensifs, d'y cheminer et d'en sortir.
- Amorce de la participation de la participation des élèves ainsi que des parents et familles, et invitation des élèves à faire entendre leur voix quant à la promotion de la santé mentale, l'apprentissage, la recherche d'aide et la réduction de la stigmatisation.

**RÉSULTAT : Un modèle durable centré sur l'élève qui s'harmonise avec les niveaux de soutien, les ressources, l'appui et l'alignement du curriculum, ainsi que la formation différenciée.**

### 4

## QUATRIÈME ÉTAPE APPROFONDISSEMENT ET DIFFÉRENCIATION | 2022–2025

- Maintien des pratiques réussies aux étapes 1, 2 et 3 tout au long de l'étape 4 (p. ex., programmes fondés sur des données probantes et tenant compte de la mise en œuvre, participation des élèves et de leurs familles).
- Mise de l'accent systématique sur ce dont tous les élèves ont besoin pour favoriser et maintenir une santé mentale positive. Accent systématique porté sur ce dont tous les élèves ont besoin pour favoriser et maintenir une santé mentale positive. Pour ce faire, une différenciation est faite pour répondre aux besoins particuliers des élèves de populations spécifiques et ceux avec des besoins complexes ou uniques.
- Soutien et encouragement à établir des partenariats intersectoriels et multidisciplinaires afin de développer des formations et des ressources.
- Soutien au renforcement des partenariats avec des organisations communautaires représentant divers groupes d'intervenants (p. ex., santé mentale des peuples Autochtones, santé mentale des immigrants et des réfugiés, santé mentale de la petite enfance).
- Renforcement du cercle de soutien pour répondre aux besoins importants en matière de santé mentale et de dépendances, en collaboration avec les partenaires du système.

**RÉSULTAT PRÉVU : Compréhension approfondie, harmonisation et coordination des services de soutien pour tous les élèves, de manière uniforme dans tous les conseils scolaires ontariens.**



# 5

## CINQUIÈME ÉTAPE CRÉATION DE RÉSEAUX INTERCONNECTÉS | 2025-2028

- Maintien des pratiques réussies aux étapes 1, 2, 3 et 4 tout au long de l'étape 5.
- Rôles et processus intégrés pour améliorer et maintenir les pratiques des conseils scolaires en matière de santé mentale dans les écoles.
- Partenariats intégrés pour la collaboration et les voies d'accès vers les services entre les conseils scolaires, les agences, les hôpitaux et les partenaires communautaires.

**RÉSULTAT PRÉVU :** Chaque élève possède des connaissances en matière de santé mentale, de soins personnels et des compétences socioémotionnelles qui l'aident à surmonter les difficultés de la vie et sait où et comment demander de l'aide à l'école s'il en a besoin. Les quelques élèves qui ont besoin de services en dehors de l'école les reçoivent par le biais des voies d'accès aux soins coordonnés et bien planifiés auprès des partenaires communautaires.



## AU-DELÀ DE 2028 CONSOLIDATION ET DURABILITÉ

- Toutes les étapes suivantes représentent le système à maturité et sont axées sur la durabilité.
- L'un des objectifs prioritaires consiste à veiller à ce que des protocoles et soutiens intégrés, équitables et adaptés en matière de santé mentale en milieu scolaire soient mis en place dans l'ensemble de la province.

